



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **25 novembre 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

AR Préfecture
 Lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1janvier 2026 les restes à réaliser.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil de Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission affaires générales en date du 24 novembre 2025,

En conséquence, il est proposé au Conseil de Municipal d'ouvrir, dès le 1° janvier 2026, des crédits d'investissement sur le Budget principal dans la limite des crédits suivants :

Budget Principal :

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 349 669,28 € répartis comme suit:

CHAPITRE	Budget Total 2025	Ouverture anticipé 2026
20	37 804,00 €	9 451,00 €
21	764 268,59 €	191 067,15 €
23	596 604,52 €	149 151,13 €
Total général	1 398 677,11 €	349 669,28 €

L'assemblée après en avoir délibéré à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 15

Contre : 4 : FERRETTO-REGGI Nicolas, AMBARD Frédéric, CORINO Pierre, CLAVIER Vincent

Abstention : 1 : GARCIA Christine

- **D'ADOPTER** l'ouverture les crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 349 669,28 € répartis comme suit :

AR Prefecture	Budget Total	Ouverture
CHAPITRE	2025	anticipé 2026
083-218300325-20251202-DELIB202566-DE Reçu le 04/12/2025		
20	37 804,00 €	9 451,00 €
21	764 268,59 €	191 067,15 €
23	596 604,52 €	149 151,13 €
Total général	1 398 677,11 €	349 669,28 €

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA

AR Prefecture

083-218300325-20251202-DELIB202566-DE
Reçu le 04/12/2025